

L'ARMATURE MÉTROPOLITAINE FRANÇAISE



Les fonctions métropolitaines supérieures dans les quinze premières aires urbaines* françaises

Aire urbaine	Emplois métropolitains supérieurs en 99	Taux d'emplois métropolitains supérieurs**	
		% 1999	% 1990
Paris	815 552	16,0	14,3
Grenoble	28 202	12,7	10,8
Toulouse	47 955	12,0	10,4
Montpellier	19 577	11,4	9,9
Lyon	75 935	10,6	9,6
Strasbourg	25 470	9,5	8,8
Rennes	19 935	8,7	7,1
Nantes	25 508	8,7	7,7
Bordeaux	32 978	8,7	7,9
Marseille-Aix	46 546	8,6	7,7
Nice	28 438	8,5	7,8
Annecy	6 975	8,3	7,7
Lille	37 717	8,3	7,1
Orléans	12 494	8,0	7,4
Nancy	13 158	8,0	7,4
Autres aires urbaines de Rhône-Alpes			
Valence	5 008	7,0	6,6
Chambéry	4 149	7,0	6,5
Saint-Étienne	8 084	6,3	5,5

* Aires urbaines les plus riches en emplois

** Le taux d'emplois métropolitains supérieurs est le rapport du nombre d'emplois métropolitains supérieurs au nombre total d'emplois de l'aire urbaine

Source

Insee Première, n°840, mars 2002. Chiffres issus des recensements de la population.

Commentaire

- Les aires urbaines disposant en 1990 des taux d'emploi supérieurs les plus élevés sont celles qui, tendanciellement, affichent la plus forte progression des emplois supérieurs en dix ans. Cela constitue l'illustration même du phénomène de la métropolisation.

- Si l'on raisonne hors Paris, l'aire urbaine de Lyon se distingue comme la plus importante en masse : 76 000 emplois supérieurs en 1999 contre 48000 à Toulouse, 46500 à Marseille, 37700 à Lille, mais seulement la 3^{ème} en taux : 10,6% d'emplois supérieurs à Lyon contre 12,7% à Grenoble, 12% à Toulouse, et 11,4% à Montpellier. Ces dernières villes se signalent par un profil technologiques et universitaire affirmé.

- Avec 128 353 emplois métropolitains au total, les principales aires urbaines du réseau des villes de Rhône-Alpes (Lyon, Grenoble, Saint Etienne, Annecy, Valence, Chambéry) disposent collectivement d'une force de frappe significative.

L'ARMATURE MÉTROPOLITAINE FRANÇAISE

Pour comprendre

La liste des "fonctions métropolitaines supérieures" a été créée après le recensement de la population de 1990 pour compléter l'analyse traditionnelle par secteur d'activité et mettre en évidence les fonctions caractéristiques des plus grandes villes. Elle a été actualisée grâce au recensement de 1999. L'emploi relevant des onze fonctions supérieures représente 7,9 % de l'emploi total français : il est qualifié d'emploi métropolitain supérieur.

En 1990, ce taux était de 7,1 %. Son augmentation, qui traduit l'élévation générale et continue des qualifications, concerne surtout les aires urbaines. Entre 1990 et 1999, le taux d'emploi métropolitain supérieur a progressé de 8,2 % à 9,0 % pour les 354 aires urbaines du pays.

La grille qui a défini les fonctions métropolitaines supérieures a été construite de façon empirique (Insee première n°300). Non exhaustive, elle sélectionne des fonctions selon trois critères : elles sont à la fois aisément identifiables, davantage présentes dans les villes (et, de fait, d'autant plus que la ville est importante), et correspondent essentiellement au plus haut niveau de qualification, de type cadre ou ingénieur.

Grille simplifiée des onze fonctions métropolitaines supérieures, par ordre alphabétique

(Entre parenthèses, part en 1999 dans l'emploi métropolitain supérieur, qui représente lui-même 7,9 % de l'emploi total en France métropolitaine)

- **Art (7,2 %)** : Artistes et emplois supérieurs artistiques, artisans d'art.
- **Banque-Assurance (8,1 %)** : Cadres des banques et des assurances.
- **Commerce (11,9 %)** : Cadres des commerces de gros et interindustriel.
- **Commercial dans l'industrie (4,5 %)** : Ingénieurs et cadres commerciaux, technico-commerciaux dans les établissements industriels.
- **Gestion (7,1 %)** : Cadres de direction, d'administration et de finance des établissements industriels.
- **Information (3,2 %)** : Cadres et emplois supérieurs de l'information
- **Informatique (1,9 %)** : Ingénieurs et cadres de l'informatique des établissements industriels
- **Recherche (15,2 %)** : Ingénieurs et cadres techniques de recherche, études ou développement dans les établissements industriels ; chercheurs de la recherche publique, emplois supérieurs des établissements de recherche et d'enseignement supérieur.
- **Services aux entreprises (30,6 %)** : cadres des services aux entreprises
- **Télécommunications (4,2 %)** : ingénieurs et cadres des postes et télécommunications.
- **Transports (5,9 %)** : Ingénieurs et cadres des transports.